

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Développement territorial, logement, centres anciens, contrat de ville

■ Séance du 17 Mai 2018

6934

#### ■ Budget Métropole - Approbation de la revalorisation de l'opération d'investissement n 2018103400 - NPNRU Préfiguration - et de son affectation

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Loi de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 a posé le cadre et fixé les objectifs et moyens du NPNRU.

Le 21 décembre 2015, les principes du protocole de préfiguration à conclure avec l'Etat, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Ville de Marseille ont été adoptés par le Conseil de Communauté.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce dispositif, l'opération d'investissement n°2016103700 « Participation aux études transversales et territoires du NPNRU » a été créée par délibération DEVT 016-1130/16/CM du 17 octobre 2016.

Le projet de protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain cofinancé par l'ANRU pour les 14 quartiers situés sur la commune de Marseille à soumettre à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine a été approuvé par le Conseil de Métropole le 19 octobre 2017.

Ce dernier se déroulera en en deux temps :

- Un premier temps d'élaboration, à travers un protocole de préfiguration avec l'ANRU, des projets de renouvellement urbain, dont l'objectif est de préciser l'ambition des projets à mettre en œuvre, le programme d'études et les moyens d'ingénierie permettant la conception de projets urbains de qualité et la définition des conditions de leur faisabilité et de leur réalisation.
- Un deuxième temps, permettra de décliner ces projets urbains dans des conventions pluriannuelles, également signées par l'ANRU.

En vue d'affiner la gestion du NPNRU, une opération d'investissement n°2018103400 « NPNRU-Préfiguration » a été créée et affectée par délibération du 14 décembre 2017, pour un montant de 10 000 000 euros TTC.

Afin de rationaliser le suivi des investissements réalisés sur ce nouveau programme, et de maintenir un volume d'autorisations de programmes constant, il convient de ne maintenir qu'une seule opération d'investissement et donc d'affecter le reste à financer de l'opération n°2016103700, soit 5 160 000 euros sur l'opération n°2018103400, dont le nouveau montant s'élèvera désormais à 15 160 000 euros TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Les délibérations de création et d'affectation des opérations d'investissement n°2016103700 et n°2018103400 ;

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de clôturer l'opération n°2016103700 « Participation aux études transversales et territoires du NPNRU » ;
- Qu'il convient de revaloriser l'opération n°2018103400 « NPNRU-Préfiguration » ;
- Qu'il convient d'affecter sur l'opération n°2018103400 le reste à financer de l'opération 2016103700, soit 5 160 000 euros TTC ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents ;

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la clôture de l'opération n°2016103700 « Participation aux études transversales et territoires du NPNRU ».

**Article 2 :**

Sont approuvées dans l'autorisation de programme 181240BP du programme 24, la revalorisation de l'opération d'investissement n°2018103400 « NPNRU- Préfiguration » et son affectation, pour un montant de 5 160 000 euros TTC, portant ainsi le nouveau montant de l'opération à 15 160 000 euros TTC.

**Article 3 :**

Les crédits de paiement nécessaires seront inscrits aux budgets 2018 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée s'établit comme suit :

Année 2018 :	2 565 000 euros TTC
Année 2019 :	4 000 000 euros TTC
Année 2020 :	4 000 000 euros TTC
Années suivantes :	4 595 000 euros TTC

Pour enrôlement,  
La Vice-Présidente Déléguée  
Habitat, Logement et Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS